

Berne, le 27 février 2023

Session de printemps 2023 : recommandations d'AvenirSocial

Chers membres du Conseil national,

En tant qu'association professionnelle du travail social, [AvenirSocial](#) représente les intérêts des professionnel-le-s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel-le-s et les bénéficiaires du travail social. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session de printemps et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

[22.3234](#) - Motion « Mettre en place des centres d'aide d'urgence pour les victimes de violences sexuelles, domestiques ou sexistes »

Traitée le jeudi 16 mars 2023

Recommandation : accepter

La motion demande que dans toute la Suisse des centres d'aide d'urgence soient disponibles ou créés pour les victimes de violences sexuelles, domestiques ou sexistes. Simples d'accès, ces centres doivent apporter les premiers soins et un soutien complet aux victimes et permettre de définir les premières démarches nécessaires à une poursuite pénale.

AvenirSocial adhère à la [Charte pour la prévention](#) publiée en 2011 et actuellement en cours de révision. La Charte, qui bénéficie d'un large soutien professionnel, demande que chaque institution dispose d'un service interne d'examen des plaintes pour la prévention des violences sexualisées. Dans le même esprit, il faut créer davantage de centres d'accueil pour les personnes concernées.

AvenirSocial plaide pour l'adoption de cette motion car, en signant la [Convention d'Istanbul](#) (Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), la Suisse s'est engagée à créer des centres de ce type. Au sens d'un travail social de qualité, il est important qu'il existe des normes uniformes

au niveau suisse – les professionnel·le·s du travail social font souvent face à diverses formes de violence et actuellement il est fréquent qu'une infrastructure appropriée fasse défaut.

En ce sens, nous vous recommandons également d'adopter le [postulat 21.3073](#) « **Maisons d'accueil pour femmes victimes de violence. Pour un financement correspondant aux besoins** » et la [motion 21.3084](#) « **Victimes de violences de genre. Supprimer les frais de procédure** ». Ces deux objets seront peut-être traités le 16 mars sous « Interventions parl. en catégorie IV DFJP ».

[20.454](#) - Initiative parlementaire « Lutte contre la pauvreté des enfants »

Traitement possible sous « Initiatives parlementaires 1^{re} phase » le 27/28 février, 6/8 mars 2023

Recommandation : accepter

Les chiffres parlent clairement : la pauvreté des enfants et des jeunes est une réalité en Suisse. Un coup d'œil aux chiffres de l'aide sociale le confirme : [près d'un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse ont moins de 18 ans](#). Autre dure réalité, la pauvreté est héréditaire au sein des familles. Grandir avec des ressources financières limitées a des conséquences considérables sur les perspectives des enfants et des jeunes, cela diminue leurs chances d'intégration sociale, de formation et d'être en bonne santé.

Un outil efficace pour lutter contre la pauvreté des enfants et ainsi satisfaire les [obligations internationales](#) sont les prestations complémentaires pour les familles. Les bonnes pratiques des cantons de Genève, de Soleure, du Tessin et de Vaud montrent que les prestations complémentaires pour les familles constituent une mesure efficace pour que les enfants et les jeunes issu·e·s de milieux défavorisés puissent mener une vie à l'abri de la pauvreté.

[21.3142](#) - Motion « Personnes à risques de pauvreté ou de surendettement. Détection précoce. Agir avant qu'il ne soit trop tard »

Traitée le 1^{er} mars sous « Interventions parl. de catégorie IV, DFI »

Recommandation : accepter

Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2020 13.5% de la population suisse, soit presque une personne sur sept, vivait dans un ménage avec au moins un retard de paiement et donc une dette. Le surendettement conduit à la pauvreté et à l'exclusion sociale et, souvent, il n'y a pas d'issue à la spirale de l'endettement. Une vie dans des conditions économiques et sociales précaires a de grandes conséquences négatives sur la santé psychologique et physique des personnes concernées et de leur entourage. L'association [Dettes Conseils Suisse](#) estime de plus que dans 40% des cas, des enfants et des jeunes sont également concerné·e·s. Mentionnons par ailleurs qu'une grande partie de l'endettement est dû à des dettes à rembourser aux impôts ou aux assurances maladie.

Nous avons donc besoin de bases permettant d'élaborer des outils pour la détection précoce des situations problématiques et pour éviter que les personnes s'engagent dans la spirale de l'endettement ou poursuivent sur cette voie. Car aujourd'hui, il existe peu de programmes

concrets qui se concentrent sur la lutte contre le surendettement. Pour ces raisons, AvenirSocial plaide en faveur de l'adoption de la motion.

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

Annina Grob
Co-secrétaire générale